Un petit conseil municipal de Terrasson mardi soir 30 août 2016, avec seulement 17 conseillers présents... Une intervention inopinée est à signaler en début de séance, celle d'un Terrassonnais qui s'occupait d'une base de canoës et qui déclare devant l'assistance "qu'il se retrouve sans emploi", il semblerait que le matériel qu'il utilisait appartenait à la municipalité. Un rendez-vous a été pris avec le maire à ce sujet. L'ordre du jour pouvait commencer : un nouveau contrat d'apprentissage a été voté à l'unanimité, il sera affecté au sein du service des espaces verts. Cela fera un total de deux.

Parmi les décisions modificatives, on notera sur l'enveloppe de dépenses imprévues au budget prévisionnel 2016 de 143.233 euros, un montant réalisé à ce jour de 92.513 euros. Parmi les autres mobilisations, un montant de 4.600 euros seront disponibles après dépenses pour la Maison de la petite enfance, et 96.043 euros pour l'aire d'accueil des gens du voyage qui ont été reversés à la communauté de communes qui réalisera ce projet. La somme correspond aux subventions de l'Etat perçues par la commune à ce titre. Un complément de mille euros sera accordé à l'artiste sculpteur Carosi suite à une confusion entre 7.000 et 8.000 sur les oeuvres de l'artiste concédées à la commune. Un montant d'environ 300 euros concerne tonneaux et tonnelets seront destinés à une échoppe de la place de Guingois qui pourra accueillir, à l'occasion, une dégustation de vins ou de foie gras.

Des travaux ont été effectués dans les écoles avant la rentrée, notamment la réfection de sols et le remplacement des jeux, et à l'école primaire ce sont des travaux de mises eux normes qui ont été effectués : wc handicapés, marches, etc. L'approbation d'une convention avec les propriétaires dans la rue Marcel Ravel , située le long de la voie ferrée derrière la gare, permettra d'élargir la route. Enfin un dédommagement de 400 euros sera accordé au propriétaire qui a permis la projection du Mapping vidéo en août place Bouquier. Et 300 euros pourraient aussi être versés, dans un prochain conseil, pour le spectacle les Mousquetaires réalisé le 25 août dans la ville ancienne.

On notera par ailleurs l'acquisition d'une sonorisation portative pour un montant de 21.906 euros, l'installation de rampes d'accès aux locaux des jardins de la Vergne pour 4.860 euros, et la réfection des sols amortissants des aires de jeux des écoles pour 8.706 euros… La commune reversera la subvention d'Etat de 96.043 euros à la Communauté de communes qui, suite à la loi Notre, est désormais compétente pour réaliser une aire d'accueil des gens du voyage. Les élus ont émis un avis favorable à la modification des statuts du syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, qui va dans le sens d'une simplification concernant les procédures d'adhésion ou de retrait des communes ou communautés de communes. Les élus se retrouveront pour un nouveau conseil municipal au cours du mois de septembre.

A noter que la durée de cette séance de conseil municipal fait sans doute partie des plus courtes avec 25 minutes environ ! (On peut lire les comptes-rendus passés, sur le site de la mairie
)